REGLEMENT AME MINUIT TRAIL 2026

ARTICLE 1,

L'AME MINUIT TRAIL est une **épreuve nocturne de course à pied** de 25 kms, 15 kms et 10 kms **en autosuffisance**, organisée le **samedi 28 mars 2026** par la section d'Athlétisme des J3 Sports Amilly.
Le départ sera donné à 19h30 pour les 3 distances

Les parcours démarrent du Vélodrome de Montargis (45200) et arrivent au gymnase Ladoumègue d'Amilly (45200) Ils serpentent pour l'essentiel en forêt domaniale de Montargis.

ARTICLE 2**, les participants :**

L'AME MINUIT TRAIL est une course Nocturne et ouverte à tous les coureurs à partir de **18 ans le jour de la course pour les distances 10-15-25 kms et à partir de 16 ans pour les distances 10-15 kms,** licenciés FFA ou non.
Cependant lors de l'inscription le concurrent devra fournir soit un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en **compétition** ou de la pratique de la course à pied en **compétition** datant de moins d'un an, soit une photocopie de sa licence FFA, soit une photocopie de sa licence avec la mention course à pied en Compétition, soit l'attestation du Parcours de Prévention Santé **voir article 5.**

Tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

ARTICLE 3**, matériel obligatoire :**

La liste du matériel obligatoire pour prendre le départ est la suivante :

Éclairage en état de fonctionnement et système rétroréfléchissante (brassards, vêtements, sac à dos…).

Vérification des éléments lors du pointage avant de rentrer dans le SAS de départ.

Tout coureur n'ayant pas ce matériel obligatoire au moment du contrôle ne pourra pas prendre le départ.

L'AME MINUIT TRAIL est une course en autosuffisance donc Une réserve d'eau + Des barres ou gels énergétiques sont **FORTEMENT** conseillés (aucun ravitaillement n'est prévu sur la course).

ARTICLE 4, **frais d'inscriptions :**

Tarif :

- **30 € pour le 25 kms**
- **20 € pour le 15 kms**
- **15 € pour le 10 kms**
-

Ce tarif comprend : l'assurance, la conception et la réalisation de l'épreuve, un petit lot remis à chaque participants, le transport des participants du gymnase Ladoumègue vers les lieux de départ des courses, l'accès aux douches, **la participation au repas d'après course**.
Attention, pas d'inscription sur place !

ARTICLE 5, **inscription, annulation :**

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ni par mail.

Vous pourrez vous inscrire à notre manifestation à l'aide du site internet dédié :

https://running.avenir-numerique.fr/

L'inscription ne sera validée qu'une fois votre dossier complet à savoir :

- **pour les licenciés FFA** numéro de licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

- **pour tous les autres (sauf Mineurs),** dépôt sur le site internet, d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

- **Pour les coureurs mineurs**, dépôt sur le site internet, d'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

- le règlement des frais d'inscription

Aucune inscription ne sera enregistrée sans l'ensemble de ces documents !

RAPPEL : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

En cas de force majeure ou de requête de l'autorité administrative, l'organisateur pourra à tout instant annuler ou mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non- respect de ces consignes, entrainera de –facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

En cas d'annulation de participation par un coureur, les frais d'inscription ne seront pas remboursés (cas particuliers à soumettre aux organisateurs)

Changement d'épreuve : Le changement de distance est possible dans la limite des dossards disponibles. Pour cela, en faire la demande par mail à ameminuitrail@gmail.com (merci de préciser vos nom, prénom, distance sur laquelle vous êtes inscrit(e), et distance sur laquelle vous voulez basculer). Pour les changements – d'une distance vers une distance à plus faible kilométrage : aucun remboursement. – d'une distance vers une distance à plus fort kilométrage : paiement de la différence suivant le tarif en cours. Aucune demande de changement de distance ne sera possible après le 24 mars 2026. »

ARTICLE 6, **limitation des inscriptions et collation :**

L'organisation limitera **le nombre de participants à 400 !**

Afin d'accueillir les coureurs dans de bonnes conditions pour le repas d'après course et permettre le transport de tous les concurrents sur les lieux de départ,
la clôture des inscriptions internet s'effectuera le Jeudi 26 Mars 2026 à 20h00

ARTICLE 7, **accueil, retrait des dossards :**

L'accueil, les vérifications administratives et de sécurité, le retrait des dossards aura lieu dans l'enceinte du Gymnase Jules LADOUMEGUE route de Viroy Amilly 45200 (proximité du collège Robert Schumann).
Ce retrait s'effectuera à partir de 16 h 00 et fermera à 18h45

ARTICLE 8**, transport des concurrents :**

L'organisation met à la disposition des coureurs un service de bus pour se rendre au départ de la course.
Les bus partiront à proximité du gymnase Ladoumègue (lieu du retrait des dossards et arrivée de la course) et iront déposer les coureurs à proximité du vélodrome de Montargis
Les « départs » des bus se feront à horaires fixes :

- 18h30 pour les concurrents de toutes les distances
- 18h40 pour les concurrents de toutes les distances
- 19H00 pour les concurrents de toutes les distances

L'organisation ne pourra en aucun cas assurer le transport des coureurs après le départ du dernier bus.

ARTICLE 9, **horaires, heure limite de passage :**

Départ des courses 19h30 au Vélodrome de Montargis pour les 3 distances.
Le briefing aura lieu environ 10 mns avant le départ.

Pour pouvoir courir notre trail long (25kms),
il faudra impérativement passer en moins de 45 mins aux alentours du 6 ème kms 20h15, Après cette heure vous serez orientés obligatoirement sur le parcours du 15 kms
Puis en moins de 2h00 (21h30) aux alentours du 15 ème km, après cette heure vous serez orientés obligatoirement sur la boucle du retour pour effectuer environ 21 kms

ARTICLES 10, **parcours, balisage, contrôle de passage :**

Le parcours essentiellement situé en forêt domaniale de Montargis sera balisé à l'aide de procédés rétro-réfléchissants. **La course sera ouverte et fermée par les organisateurs en VTT**. Pour la sécurité des concurrents des commissaires itinérants en VTT se répartiront sur la course afin de pouvoir réagir au plus vite en cas de problème. Les accompagnateurs (VTT, coureurs …) seront interdits.
Afin de n'oublier aucun concurrent en forêt, des contrôles de passage (lecture et pointage du dossard) seront organisés :
-Un pointage des concurrents aura lieu lors de l'accès à la zone départ.
-Un pointage sera effectué au km 5 à l'endroit où la course se séparera pour les parcours 10 et 15-25 kms
-Un pointage sera effectué au km 10 à l'endroit où la course se séparera pour les parcours 15 et 25 kms
-Un pointage sera effectué au km 20 pour le parcours du 25 kms.

Le concurrent ne satisfaisant pas à ce type de contrôle se verra automatiquement mis hors course.

ARTICLE 11, **assistance, secours :**

Les concurrents se doivent assistance et secours.

Tout problème ou accident ainsi que les abandons devront être signalés au poste de contrôle le plus proche ou au responsable sécurité dont le numéro de téléphone figure sur le dossard.

Les moyens de secours s'organiseront dans le respect de la réglementation en vigueur (Pompiers, commissaires et signaleurs présents sur le parcours).

ARTICLES 12, **classement, réclamation :**

Un classement sera édité à l'issue de la course.
Les 3 premiers hommes, femmes sur les 3 Parcours scratch seront récompensés (trophées en bois + différents lots)
Les réclamations éventuelles devront être déposées auprès du responsable de la course dont le nom sera affiché au secrétariat.
Le jury des commissaires est seul qualifié pour régler les litiges et sa décision sera sans appel. Les commissaires seront habilités à prendre toutes les mesures nécessaires en réaction aux actes de tricheries, aux infractions au règlement et donc à faire modifier le classement en fonction des faits avérés.

ARTICLES 13, **respect du milieu naturel :**

En s'engageant à l'AME MINUIT TRAIL les coureurs se doivent d'être particulièrement attentifs au respect du milieu naturel. Les organisateurs veilleront à la préservation du milieu par l'installation de poubelles en des lieux spécifiques (contrôle de passage) sur le parcours. Les coureurs devront impérativement veiller à déposer dans ces poubelles les détritus liés à leurs ravitaillements personnels. Chacun des commissaires de l'AME MINUIT TRAIL (points de contrôle et VTT) pourra disqualifier tout concurrent qui enfreindrait délibérément cet article.

ARTICLE 14, **assurance :**

La section athlétisme des J3 Sports Amilly souscrira une police d'assurance spécifique pour couvrir cette organisation.

ARTICLE 15**, repas :**

A l'issue de la course un repas (réservé aux participants) sera servi par les organisateurs : soupe, sandwich, dessert, petite bière locale ou autres boissons sans alcool.

ARTICLE 16, **droit à l'image :**

Chaque participant, du fait de sa participation à l'épreuve autorise expressément la section des J3 Sports Amilly Athlétisme à utiliser les images sur tout type de support média sur lesquels il pourrait apparaître à l'occasion de l'AME MINUIT TRAIL.
Cette autorisation est valable pour l'utilisation en interne à l'association mais aussi en externe lors d'actions de communication.

ARTICLE 17**, acceptation du règlement :**

Le fait de s'inscrire à l'AME'MINUIT'TRAIL implique l'acceptation du présent règlement. De plus chaque concurrent s'inscrivant à cette manifestation renonce à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.